

# Taxe d'apprentissage 2021



## *Agissez auprès de la jeunesse d'aujourd'hui pour qu'elle prenne son avenir en main !*

Entreprendre Pour Apprendre est une fédération de 16 associations loi 1901, agréée par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Nos activités sont reconnues complémentaires de l'école.

Créateur de nouvelles perspectives, notre rôle est d'interconnecter les jeunes, leurs encadrants (enseignants, éducateurs, conseillers en insertion) et des professionnels du monde de l'entreprise pour qu'ils s'enrichissent mutuellement et fassent grandir ensemble tous les potentiels.

Ensemble, nous donnons à chacun le pouvoir de se réaliser au travers d'une expérience pédagogique humaine et surtout collective : la Mini-Entreprise®.



**73 % \***  
des jeunes ayant vécu une  
Mini-Entreprise®  
affirment que le  
programme leur a permis  
de développer  
*leur esprit d'équipe*



**68 % \***  
des mini-entrepreneurs  
considèrent que la Mini-  
Entreprise® leur sera utile  
pour leur  
*insertion professionnelle*

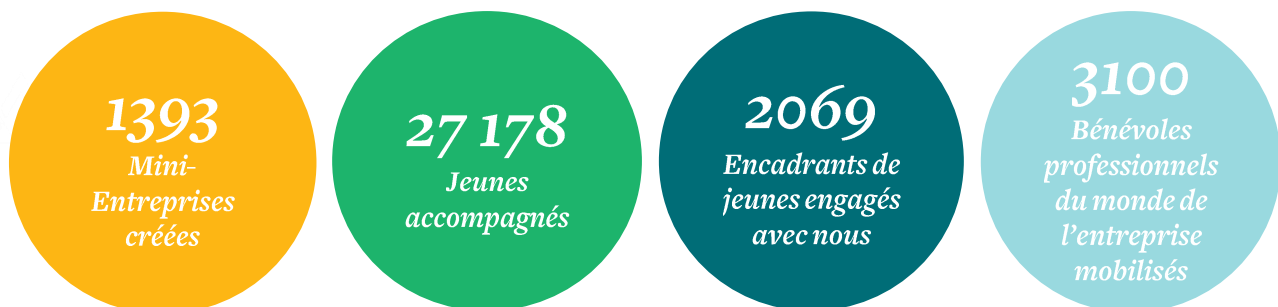


**67 % \***  
des jeunes ayant vécu une  
Mini-Entreprise®  
affirment que le  
programme leur a permis  
de développer  
*leur esprit d'initiative*

\* Résultats de l'étude d'impact réalisée sur l'année 2019-2020 concernant le parcours pédagogique Mini-Entreprise L

## *Grâce à votre taxe d'apprentissage*

- Vous permettez à des jeunes de tous horizons entre 9 et 25 ans de participer à une Mini-Entreprise® et de pouvoir vivre une expérience humaine où ils sont au cœur d'un projet concret et collectif.
- Vous contribuez à développer un programme évolutif et des outils basés sur la pédagogie active qui ont un impact positif et constructif chez les jeunes.
- Vous encouragez le rapprochement du monde de l'entreprise, de la jeunesse et de l'éducation.



En 2021, permettez à encore plus de jeunes d'oser, de révéler leurs potentiels, de devenir acteurs de leur avenir et de leur orientation.

## Comment nous soutenir ?

### Taxe d'Apprentissage 2021

0,68 % de la masse salariale annuelle brute

Financement de l'apprentissage  
87 %

Solde de taxe d'apprentissage  
13 %

30 % consacrés aux organismes spécialisés dans la promotion des métiers

70 % consacrés aux formations initiales technologiques ou professionnelles



Nous sommes habilités à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de nos actions nationales pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers (art L.6241-5 13\* du code du travail).

## À noter, pour nous soutenir

Etape 1 Remplir le [bordereau de versement](#)

Etape 2 Adressez votre bordereau et votre versement à **Entreprendre Pour Apprendre France**

Par mail en cas de virement	Par courrier avec votre chèque
<p>Banque : HSBC IBAN : FR76 3005 6006 7206 7200 0087 337 BIC : CCFRFRPP</p>	<p><b>Entreprendre Pour Apprendre France</b> La Filature - 32, rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris</p>



Entreprendre pour Apprendre France perçoit la taxe d'apprentissage pour l'ensemble de son réseau et la reverse aux associations régionales Entreprendre Pour Apprendre implantées sur tout le territoire français, selon le fléchage des entreprises via le bordereau.